



Contrat pain

Boulangier: Pierre Brouck



Janvier à Juin 2021

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest,
35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Pierre Brouck
Le Pont 35150 Chanteloup
06 72 70 57 99 - 02 23 62 32 93
p.brouck@laposte.net

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement
du..... **au 30 juin 2021 inclus (et 1 semaine de vacances)**.

Cet abonnement me donne droit à du pain au levain naturel produit à Chanteloup, à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, et cuits dans un four à bois. A ce jour, les farines proviennent de fournisseurs locaux, la ferme de La Rocheraie (Corps-Nuds) et le Moulin d'Epron (Nouvoitou), l'objectif étant de les produire moi-même à la ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent à chaque distribution. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Je choisis mon pain :

Entourer la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	500 g	Totaux
Froment semi-complet	4,90€	2,80€	
Froment semi-complet moulé	4,90€	2,80€	
Froment Fantaisies*	6,10€	3,30€	
Campagne (froment + seigle 20 %)	5,40€	3,10€	
Pain allemand**		3,60€	
Nombre de semaines (24 si début le 13 janvier 2021)			X
TOTAL			=

*graines, sésames, raisin-noisette, noix, chocolat (change chaque semaine)

**méteil froment et seigle, avec mélange graines et flocons d'avoines

Sous réserve d'un nombre suffisant de demandes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Pierre Brouck
Le Pont 35150 Chanteloup

Libeller le chèque à l'ordre de Pierre Brouck



Contrat pain

Boulangier : Pierre Brouck



Janvier à Juin 2021

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest,
35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Pierre Brouck
Le Pont 35150 Chanteloup
06 72 70 57 99 - 02 23 62 32 93
p.brouck@laposte.net

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement
du.....**au 30 juin 2021 inclus (et 1 semaine de vacances).**

Cet abonnement me donne droit à du pain au levain naturel produit à Chanteloup, à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, et cuits dans un four à bois. A ce jour, les farines proviennent de fournisseurs locaux, la ferme de La Rocheraie (Corps-Nuds) et le Moulin d'Epron (Nouvoitou), l'objectif étant de les produire moi-même à la ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent à chaque distribution. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Je choisis mon pain :

Entourer la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	500 g	Totaux
Froment semi-complet	4,90€	2,80€	
Froment semi-complet moulé	4,90€	2,80€	
Froment Fantaisies*	6,10€	3,30€	
Campagne (froment + seigle 20 %)	5,40€	3,10€	
Pain allemand**		3,60€	
Nombre de semaines (24 si début le 13 janvier 2020)			X
TOTAL			=

graines, sésames, raisin-noisette, noix, chocolat (change chaque semaine)

**méteil froment et seigle, avec mélange graines et flocons d'avoines

Sous réserve d'un nombre suffisant de demandes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Pierre Brouck
Le Pont 35150 Chanteloup